



LETTRÉ D'INFORMATION AUX PORTEURS DE L'OPCVM GALILEE GLOBAL THEMATICS

CODES ISIN :

Part RC : FR0013241858 ; Part IC : FR0013508876

PARIS, le 30/09/2022

Objet : Intégration de critères extra-financiers ESG dans la politique d'investissement de l'OPCVM GALILEE GLOBAL THEMATICS

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'**OPCVM GALILEE GLOBAL THEMATICS** (ci-après le « Fonds ») géré par FINANCIERE GALILEE et nous vous remercions de votre confiance.

Quelles modifications vont intervenir sur votre OPCVM ?

Modification de la politique d'investissement :

Nous vous informons que la société de gestion, à la suite de l'entrée en vigueur du règlement (EU) 2019/2088 (dit « SFDR » ou « Disclosure ») a décidé de modifier la politique d'investissement de l'OPCVM, en complétant le processus de sélection des fonds par l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du règlement précité.

Quand ces modifications interviendront-elles ?

Ces modifications qui ne font pas l'objet d'un agrément l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) entreront en vigueur le 01/11/2022.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre Fonds ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- **Modification du profil rendement/risque : NON**
- **Augmentation du profil rendement/risque : NON**
- **Augmentation potentielle des frais : NON**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significatif**



Quelles sont les principales différences avant et après modification ?

Tableau comparatif des éléments modifiés :

Politique d'investissement	AVANT	APRES
Prise en compte de critères extra-financiers ESG	Non	<p>Oui</p> <p>La sélection des valeurs composant le FCP est réalisée sur la base d'une combinaison de critères ESG et de critères financiers selon le processus suivant :</p> <ol style="list-style-type: none">1) L'exclusion de certaines valeurs conformément à sa politique d'exclusion,2) L'univers d'investissement est ensuite filtré selon les notations de risque ESG fournies par une agence de notation selon l'approche « Best in class ». L'OPCVM devra obtenir une note globale de risque inférieure à celle de son investissement en excluant 20% des entreprises les moins bien notées. Il s'agira ensuite de sélectionner les fonds les mieux notés d'un point de vue extra-financier, pour chaque secteur d'activité sans exclure aucun secteur,3) L'analyse qualitative et la vérification du respect de la politique d'investissement responsable et de la politique d'exclusions par les OPC sélectionnés,4) L'analyse des sociétés fondées sur des critères stratégiques et financiers permet de finaliser le processus d'intégration en portefeuille.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour de l'OPCVM sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

FINANCIERE GALILEE
10, BD TAULER
67000 - STRASBOURG

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre OPCVM ne facturant pas de frais de sortie.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Roni MICHALY
Président-Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roni Michaly', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.